


La fédération Wallonie-Bruxelles doit DES MILLIONS D'EUROS AUX ÉCOLES

 Les écoles francophones doivent parfois attendre jusqu'à trois ans pour retoucher les frais de transport qu'elles doivent avancer

► *“C'est incroyable. Ce sont les écoles qui financent finalement la Communauté française, alors que cela devrait être le contraire. Au final, les sommes dont on parle sont très élevées et ne peuvent faire que continuer à augmenter. Dans le cas des deux écoles dont je m'occupe de gérer les finances, le total de l'arriéré pour l'année 2016 s'élève à 152.000 €”,* explique un comptable bruxellois effaré, au sujet des très importants retards de paiement de la fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis des écoles francophones. Au final, les arriérés de paiement s'élèvent à l'heure actuelle à plus de six millions d'euros.

Depuis l'accord sectoriel 2009-2010, les enseignants et le reste des travailleurs du monde de l'enseignement peuvent se faire rembourser l'intégralité du prix de leur abonnement de transports en commun. La mesure, sociale et écologique, concerne l'ensemble des niveaux scolaires, que ce soit la maternelle ou l'enseignement supérieur. Le mécanisme de base est

simple : les professeurs se font rembourser auprès de l'école dans les deux mois qui suivent l'achat du ticket ou de l'abonnement. Et l'école se fait ensuite rembourser par la fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est là que le bât blesse : les établissements scolaires doivent parfois attendre jusqu'à trois ans pour toucher les sommes remboursées. *“Chez nous, c'est la commune qui avance pour les écoles dont elle est le pouvoir organisateur. Je n'ai pas les chiffres, mais il y a trois ans de retard”,* indique-t-on du côté de Schaerbeek. *“Les paiements se font une fois par an, vers le mois de février. Je connais des écoles qui, dès le mois d'août, ont des difficultés à payer leurs fournisseurs. C'est-à-dire leur électricité et leur eau”,* insiste notre comptable. *“On est régulièrement interpellé par des écoles qui sont confrontées au problème. Cela peut poser des gros problèmes de trésorerie à certaines écoles, qu'elles soient petites ou grandes. Voilà des mois qu'on attire l'attention de la ministre sur le sujet”,* insiste le Segec.

Du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Mar-

tine Schyns (CDH), on explique qu'un décret datant de 2003 prévoit qu'1 % de la masse des moyens de fonctionnement des écoles, tous réseaux confondus, est prévu pour l'intervention dans les frais de transport en commun public et dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel. Un montant qui s'élevait ainsi à 5.919.870 € en 2015, 5.995.540 € en 2016 et 6.257.820 € en 2017.

DES SOMMES loin d'être suffisantes et continuant de grossir de toute façon, puisque, comme l'indiquait déjà le Segec en février 2015, le total annuel des remboursements s'élève parfois... à 7,6 millions d'euros. *“L'encours actuel est d'une année, soit un peu plus de 6 millions d'euros”,* indique, de son côté, le cabinet de la ministre. *“Un premier transfert de crédits à hauteur de 2,7 millions d'euros est prévu et le reste suivra. Au total pour l'enseignement obligatoire, une enveloppe de 6,4 millions d'euros d'arriérés est inscrite au budget initial 2017”,* ajoute son porte-parole.

Julien Thomas

6

Le total actuel des arriérés s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros

“Le montant impayé chez nous EST D'ENVIRON 90.000€ !”

▣ Pour le directeur du centre scolaire du Sacré-Coeur de Linthout, à Bruxelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles gère mal son argent

► *“Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils nous paient avec deux ans de retard. Entre-temps, cet argent, on doit bien l'avoir pour rembourser les enseignants ! C'est autant d'argent qui nous appartient normalement et qu'on ne peut pas investir dans des projets bénéficiant aux élèves comme par exemple l'achat de matériel pour les laboratoires scientifiques ou la rénovation de classes”,* explique Jean-François Nandrin, qui se trouve à la tête du centre scolaire du Sacré-Coeur de Linthout, à Woluwe-Saint-Lambert, au sujet des importants retards de paiement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis des écoles francophones. *“C'est de l'argent que les écoles ne touchent pas, alors que, pourtant, de l'argent, il y en a ! Quand je vois ce qui passe avec Publifin et toutes ces intercommunales et ces mandats bien rémunérés, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'argent. L'argent est juste mal utilisé”,* dénonce cet homme de 52 ans.

Du côté du service comptabilité de l'ASBL qui

gère le centre scolaire du Sacré-Coeur de Linthout, on explique que le retard s'élève à un an et demi. L'ASBL gère à la fois les sections maternelle, primaire et secondaire. Le retard est d'environ 1 an et demi. Aujourd'hui, le montant total que la Communauté française doit à l'ASBL est

d'environ 90.000€. *“Le système actuel de remboursement ne coûte pas seulement de l'argent aux écoles, mais aussi du temps. Cela nous prend énormément de temps, car il y a beaucoup de documents à remplir et faire remplir”,* explique la comptable du Sacré-Coeur de Linthout.

POUR UN AUTRE comptable d'école, il s'agit d'un gaspillage de temps et d'énergie. *“J'estime que, sur l'ensemble de l'année, cela revient à occuper pendant trois semaines une personne à temps-plein dans une école. C'est ridicule ! L'école doit produire pour chaque professeur concerné une fiche fiscale supplémentaire”.*

J. Th.

“Nous sommes moins concernés en Brabant wallon”

BRABANT WALLON Le problème des arriérés de paiement des frais de transports publics par la fédération Wallonie-Bruxelles concerne à peu près tous les établissements scolaires du pays. Y compris en Brabant wallon. Un petit exemple du côté de Nivelles où la direction du collège Sainte-Gertrude attend son remboursement depuis près de 18 mois. *“Les montants ne sont pas excessifs”,* précise le directeur du collège a clot, Gilbert Brancart. *On paie environ 400 euros de frais de transports par mois hors congés scolaires (Ndir : soit un arriéré total d'environ 6.000 €). Mais on préférerait que cette somme soit sur notre compte plutôt que sur celui de la FWB car il nous permettrait de faire l'acquisition de matériel scolaire. Si l'arriéré n'est pas trop important, le délai de paiement a toutefois tendance à augmenter.”*

Et si la situation ne semble pas catastrophique au collège Sainte-Gertrude, cela s'expliquerait surtout par le fait que peu de professeurs y arrivent en transport en commun. Notamment en raison d'un réseau Tec-SNCB peu pratique pour les déplacements intraprovinciaux. *“Mais je connais des établissements, surtout à Bruxelles, qui éprouvent des difficultés car les montants sont beaucoup plus importants et qui se retrouvent étranglés par leur situation financière.”*

Y. N.

Deux ans d'attente pour un remboursement

CHARLEROI Dans la région de Charleroi, le remboursement des transports en commun dans l'enseignement par la fédération Wallonie-Bruxelles pose quelques problèmes. Notamment à l'institut d'Enseignement technique Notre-Dame de Charleroi : *"Nous payons les frais de transport en commun aux enseignants et ensuite, nous devons attendre deux ans pour être remboursés par la FWB. Pourquoi alors devons-nous rendre les papiers rapidement, dans un délai de deux mois, si nous ne*

recevons pas l'argent directement ?" se demande Walter Bauduin, le directeur.

De plus, depuis le mois de janvier, les parkings sont tous devenus payants dans le centre-ville. La population se déplace donc plus facilement en transport en commun. *"Nous sommes en zone rouge, il*

n'y a donc aucun parking gratuit à proximité. Beaucoup plus d'enseignants prennent alors les transports en commun", explique M. Bauduin. Le budget annuel consacré à ces dépenses est de 15.000 à 20.000 euros habituellement dans cette école. Cette année, le budget est déjà dépassé alors qu'il reste encore plusieurs mois.

L. or.